



PARIS, CLERMONT FERRAND, partout en FRANCE, Le Syndicat National des Ouvriers de Parcs et Ateliers s'adresse à VOUS.....

DECENTRALISATION DES ROUTES LA DERNIERE ETAPE ...

Aujourd'hui, 22 Septembre 2009 sera votée à l'Assemblée Nationale, la loi relative au transfert des Parcs de l'Équipement et à l'évolution statutaire des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)

Une journée nationale d'action est organisée ce jour, avec deux rassemblements : le premier devant l'assemblée Nationale, le second dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association des Départements de France qui se tient à Clermont Ferrand.

Cette loi qui a pris beaucoup de retard devait être votée en 2008. Elle représente en quelque sorte, la dernière étape des transferts engagés en 2004 qui avait vu le transfert de 20 000 km de routes nationales aux départements et celui de 30 000 agents de l'Équipement qui assuraient l'entretien des routes nationales et départementales dans les DDE. Ce décalage du transfert des Parcs de l'Équipement avec le volet général de la loi, avait pour raison, la prise en compte de la particularité des Parcs et de ses personnels.

Les parcs de l'Équipement assurent tout à la fois des missions de Service Public sur les routes à l'image de la viabilité hivernale, entretien de matériel, mais également des missions et travaux d'entretien et de rénovation des routes.

Le personnel a aussi un statut particulier d'ouvriers d'Etat (OPA).

L'effectif transférable est d'environ 6.000 ouvriers et près de 1.000 personnels fonctionnaires sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des travaux et missions qu'ils assurent, ils jouent un rôle de modérateur de prix vis-à-vis des travaux réalisés par les entreprises privées sur les routes.

Cette particularité, mais surtout la reconnaissance de la qualité du travail fourni par les Parcs pour l'ensemble des partenaires, a été à la base du travail de concertation qui s'est engagé entre toutes les parties concernées par le transfert.

Si l'ensemble des organisations syndicales a souligné la qualité de dialogue social qui a

duré tout au long de la concertation, il y a depuis quelques temps une profonde dégradation de celui-ci et surtout une remise en cause de ce travail, alors que la loi arrive maintenant à son échéance.

En effet, l'arbitrage interministériel de 2008, qui prévoyait entre autre un statut commun Etat Collectivités, a été remis en cause en profondeur dans le projet de loi présenté au vote ce jour.

Notre ministre de tutelle, Jean-Louis BORLOO, est maintenant aux abonnés absents alors qu'il s'était engagé personnellement sur ce dossier.

Incontestablement, il y a une rupture dans l'avancée de ce dossier, et du dialogue social au niveau de notre ministère, alors que l'intérêt de tous est bien de réussir les transferts et l'intégration des personnels.

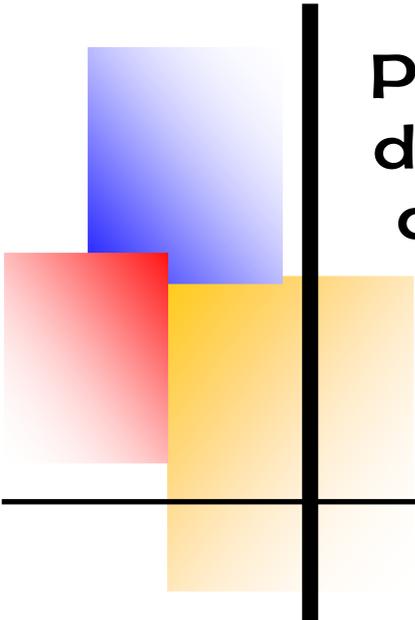
Durant ces cinq années, la CGT a été force de proposition pour réussir cette profonde mutation.

Pour nous, la loi doit garantir aux personnels OPA et Fonctionnaires, au minimum un niveau de rémunération et un développement de carrière équivalents à ceux qu'ils connaissent aujourd'hui.

Nous ne pouvons concevoir que le transfert à venir puisse remettre en cause un certain nombre de garanties, ou qu'il soit synonyme d'impasse sociale.

Les OPA ne peuvent être les premiers agents transférés qui perdraient des garanties à l'occasion du transfert des Parcs.

De même, la réussite des transferts doit permettre dans chaque département de préserver un outil Parc assurant ses missions et activités sur le réseau routier.



Pour la CGT, syndicat majoritaire dans les Parcs, il est encore temps de répondre aux revendications des personnels et de réussir l'intégration dans l'intérêt du Service Public.